

**SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

**L'an deux mille vingt et un et le mardi trente novembre à dix-huit heures.**

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Bureau : 27  
En exercice : 27  
Ayant pris part à la délibération : 20  
- Présents : 18  
- Pouvoirs : 2

**Date de convocation :**

Mercredi 24 Novembre 2021

**Affichage effectué le :**

08 décembre 2021

**Mise en ligne le :**

08 décembre 2021

**OBJET :**

**Parc Privé - paiements des  
dossiers de subvention Anah  
et CAHM hors délais**

**N° 003726**

**Question N°11 à l'O.J.**

**Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »**

**Présents :**

**AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL CAUX ; M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Patrick LARIO. **AGDE :** Mme Véronique REY. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

**Mandants et Mandataires :**

**AGDE :** Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à Mme Danièle AZEMAR

**Secrétaire de Séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. François PEREA.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211130-D00372610-DE

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que les dossiers présentés en séances communautaires ont été notifiés entre 2014 et 2015 et qu'ils ont été prorogés jusqu'à la fin de l'année 2019 voire 2020 pour les plus récents d'entre eux.

Pour des raisons financières et/ou techniques, dues à la complexité de la réhabilitation complète de l'immeuble pour l'un d'entre eux ou des travaux de façade demandant une technicité particulière, les propriétaires occupants et bailleurs n'ont pas pu tenir leurs engagements en termes de livraisons des logements ou de livraison du chantier. Ils se trouvent donc hors délais pour le paiement des subventions Anah et Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les dossiers concernés pour lesquels les demandes de paiement de solde seront déposés d'ici peu sont :

- **SCI DALHIA** – immeuble situé 12 rue de l'Amour à Agde
  - Pour le dossier logements, les engagements pour ce dossier s'élèvent à 76 762 € de subvention Anah et 22 190 € de subvention CAHM. Pour rappel, la SCI a bénéficié du paiement d'un acompte de 25 %, soit 17 691 € de la part de l'Anah, en novembre 2019.
  - Pour le dossier façade (adresse idem), les engagements s'élèvent à 5 000 € et 540 € de subvention pour Travaux d'Intérêt Patrimonial

- **WIBAUX Brigitte** – immeuble situé 20 boulevard de la Lisse à Saint Thibéry  
L’engagement financier de la CAHM s’élève à 4 360 € du subvention façade intercommunale et 152 € de Subvention pour Travaux d’Intérêt Patrimoniale.
- **Syndicat des copropriétaires 26 rue H. Muratet** – immeuble situé 26 rue Honoré Muratet à Agde  
L’engagement de l’Anah pour ce dossier s’élève à 36 454 € dont un acompte de 7 658 € a été versé en avril 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu’au vu :

- De la complexité technique du chantier et de la situation financière des propriétaires,
- Des sommes allouées prévues au budget et des autorisations d’engagements de l’Anah et de la CAHM attribuées aux propriétaires,
- De l’intérêt des projets dans le centre ancien d’Agde pour deux d’entre eux et du centre ancien de Saint Thibéry, pour l’autre,

Il est cohérent de consommer les différents engagements.

Ainsi, l’Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le paiement du solde des dossiers hors délais présentés ci-dessus.

## **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

*Où l’exposé de son Vice-Président délégué,  
Après en avoir délibéré,*

### **DÉCIDE À L’UNANIMITÉ**

- **D’ADOPTER** le paiement du solde du dossier de la SCI DAHLIA ;
- **D’ADOPTER** le paiement du solde du dossier de WIBAUX Brigitte ;
- **D’ADOPTER** le paiement du solde du dossier du syndicat des copropriétaires du 26 rue Honoré Muratet ;
- **D’AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l’exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

*Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits*

*Le Président  
Gilles D’ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#